

MESSALES ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 30, rue Clément Ader

91280 SAINT PIERRE DU PERRY

RCS EVRY 537 522 252

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq

Et le 16 juin à 16 heures,

La société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, société par actions simplifiée, au capital de 197 277.98 euros, dont le siège social est situé au 28 rue Pasteur à Palaiseau (91120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 381 453 133, représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT, laquelle société associée unique est propriétaire des 100 actions composant le capital de la société MESSALES ET ASSOCIES.

La société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, associée unique, déclare être en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions qui lui seront soumises,
- et les statuts de la société MESSALES ET ASSOCIES.

Puis l'associée unique déclare que les documents requis par les statuts, la loi et les règlements, notamment le rapport du Président, ainsi que le texte des décisions qui lui seront soumises, ont été communiqués et/ou mis à sa disposition dans le délai légal.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☐ Constatation de la démission du Président.
- ☐ Nomination d'un nouveau Président.
- ☐ Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission exclusive de toute indemnité, à effet du 30 juin 2024 révolu, de Monsieur Christian MESSALES, de ses fonctions de Président de la société MESSALES ET ASSOCIES.

L'associé unique décide de nommer à effet du 1^{er} juillet 2025, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Christian MESSALES et pour une durée indéterminée, la société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, société par actions simplifiée, au capital de 197 277.98 euros, dont le siège social est situé au 28 rue Pasteur à Palaiseau (91120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 381 453 133, représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT.

La société GENDROT EXPERTISE CONSEIL, représentée par son Président, Monsieur Hervé GENDROT accepte le mandat qui vient de lui être confié et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

Représentée par son président, Monsieur Hervé GENDROT

Certifié conforme

